

Roundup® UltraPro

Herbicide foliaire contre les graminées et les dicotylédones en horticulture ornementale, sur les terrains non cultivés et dans les pépinières

- Grande indépendance météorologique
- Résistance à la pluie après 1 h
- Bonne miscibilité
- Délai d'attente court

Teneur 35,74 % glyphosate (480 g/l) [sous forme de 43,78 % potassium de glyphosate (588 g/l)]

Formulation Concentré soluble dans l'eau (SL)

Efficacité Roundup UltraPro est un herbicide foliaire non sélectif avec action systémique pour lutter contre les graminées et mauvaises herbes annuelles et pérennes telles que chiendent, chardon des champs, rumex, liserons, armoise, tussilage pas-d'âne, renouée amphibie, etc. La matière active de Roundup UltraPro est absorbée par les feuilles et les parties vertes des plantes, puis acheminée par la sève dans les racines et les stolons. Pour absorber la matière active, la plante doit disposer de suffisamment de masse foliaire. Ne pas traiter les plantes souffrant de sécheresse. Les plantes doivent être également débarrassées de toute maladie fongique foliaire. En contact avec le sol Roundup UltraPro est rapidement inactivé et dégradé.

Emploi **Mûre, fruits à noyaux et à pépins, vigne en production, jachère (légumes, grand cultures, plantes ornementales, pépinières forestières et le long des routes nationales et cantonales, talus et bandes vertes le long des voies de communication (selon ORRChim*)) comme traitement des surfaces:** contre les graminées et mauvaises herbes annuelles: 15–22,5 ml/10 l d'eau, le chiendent rampant 22,5–30 ml/10 l d'eau et les graminées et mauvaises herbes vivaces 30–75 ml/10 l d'eau.
Dans la mûre, fruit à noyaux et à pépins, vigne en production, arbres et arbustes hors forêt, pépinières forestières: Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.).
Fruit à noyaux et à pépins dès la deuxième année de culture.
Fruit à noyaux et à pépins, jachère (légumes), pépinières forestières: application après la levée des adventices.
Jachère (grand cultures) délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 6 heures (dicotylédones et monocotylédones annuelles) ou 4 jours (chiendent rampant, dicotylédones et monocotylédones vivaces).
Prairies et pâturages pour: l'application traitement de surface; avant un nouveau semis. 30–75 ml/10 l d'eau, ou traitement plante par plante avec pulvérisateur à dos 50–100 ml/10 l d'eau ou avec les appareils à main 500–750 ml/10 l d'eau.

Roundup® UltraPro

Emploi 2

Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) selon OPD comme surfaces herbagères et terres ouvertes pour le traitement plante par plante avec les appareils à main 500–750 ml/10 l d'eau contre chardon ou cirse des champs, rumex à feuilles obtuses. Terres ouvertes en plus contre le chiendent rampant et les liserons. Surfaces herbagères: Pâturages ou fourrage (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception: pour les animaux qui ne produisent pas de lait, le délai d'attente est de 2 semaines.

* Conformément à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, annexe 2.5): Seulement traitement plante par plante de végétaux posant des problèmes se trouvant le long des routes nationales et cantonales ou poussant sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées et s'il est impossible de les combattre par d'autres mesures.

À observer

- Pas de pluie pendant au moins 1 heure après le traitement
- Lorsque le traitement est effectué par fort ensoleillement et températures très élevées, il peut arriver que les parties aériennes des plantes meurent trop rapidement sans que la matière active n'ait pu parvenir jusqu'aux racines.
- L'efficacité n'est pas entravée par des gels nocturnes de courte durée jusqu'à -3 °C.
- Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

Protection d'utilisateur: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Porter des gants lors du traitement avec un pulvérisateur manuel.

Préparation de la bouille

Remplir la moitié du réservoir d'eau, ajouter la quantité de produit nécessaire, mettre le brasseur en marche et compléter avec de l'eau.

Spectre d'action

Annuelles avec 15–22,5 ml/10 l d'eau: Camomille (*Matricaria chamomilla*), Chénopode blanc (*Chenopodium album*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Mouron des oiseaux (*Stellaria media*), Pâturin annuel (*Poa annua*), Renouées (*Polygonaceae*), Véroniques (*Veronica sp.*).

Chiendent (*Agropyron repens*): avec **22,5–30 ml/10 l d'eau**.

Pérennes 30–75 ml/10 l d'eau: Agrostide (*Agrostis stolonifera*), Carex (*Carex spp.*), Pâturin des près (*Poa pratensis*), Phalaride (*Phalaris arundinacea*), Roseau (*Phragmites communis*).

Dicotylédones vivaces 30–75 ml/10 l d'eau: Armoise (*Artemisia vulgaris*), Berce spondyle (*Heracleum spondylium*), Chardon des champs (*Cirsium arvense*), Ciguë blanche (*Anthriscus sylvestris*), Dent-de-lion (*Taraxacum officinale*), Ægopode podagraire (*Aegopodium podagraria*), Epilobe (*Epilobium hirsutum*), Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), Laiteron des champs (*Sonchus arvensis*), Lierre terrestre (*Glechoma hederaceum*), Liserons (*Convolvulus spp.*), Menthe des champs (*Mentha arvensis*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Plantains (*Plantago spp.*), Potentille (*Potentilla sp.*), Renouée amphibie (*Polygonum amphibium*), Renouée poivre d'eau (*Polygonum hydropiper*), Rumex (*Rumex sp.*), Renoncules (*Ranunculus sp.*), Tussilage pas-d'âne (*Tussilago farfara*).



Roundup[®] UltraPro

Propriétés	Respecter scrupuleusement les mesures de précaution mentionnées sur l'emballage.
Emballages	1 l, 12x 1 l
Marque	® = Roundup et Monsanto sont des marques déposées de Monsanto Technology LLC.
Version	52942/0220
